Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20260930-DVD5_2026-AR

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION
N° 2026/005 PM

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, Union Européenne, Département et toutes autres collectivités, l'attribution de subvention quel qu'en soit le montant ou l'objet,

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir au profit de l'unité pastorale du Truc, pour des travaux de broyage des ligneux pour un montant prévisionnel de 13.165,00 Euros hors taxes, assistance SEA 74 comprise,

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir au profit de l'unité pastorale des Grands Bois d'effectuer des travaux de broyage permettant de maîtriser l'avancée des lisères pour un montant prévisionnel de 13.165,00 Euros hors taxes, assistance SEA 74 comprise,

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir au profit de l'unité pastorale de Miage pour des travaux de réfection de la voirie d'accès et de reconquête pastorale par broyage mécanique des ligneux pour un montant prévisionnel de 26.330,00 Euros, assistance SEA 74 comprise,

CONIDERANT que ces actions peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Haute-Savoie nature du Pays du Mont-Blanc dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles,

DECIDE

DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible pour chacune des trois opérations précitées.

DE S'ENGAGER :

- à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
- à respecter le règlement financier du Conseil départemental de la Haute-Savoie,
- à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans

Fait et décidé le
Le Maire,

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Hte-Savoie)

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmise le
Affiché numériquement le

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33